

Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 23 FÉVRIER 2022

Date de la convocation : 16 février 2022

Nombre de membres : 42

Présents : 32 - Pouvoirs : 6

Votants : 38

Vote : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 25/02/2022 et publication du 25/02/2022

L'an deux mille vingt-deux le 23 février à 19h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

En raison de l'état d'urgence sanitaire lié à la covid 19, chaque élu peut détenir deux procurations au lieu d'une habituellement et les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

Présents (32) :

Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Pascale GLOTIN, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Éric MARTINEAU, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Alain MORANCAIS, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Monique TROTIN.

Pouvoirs (6) :

Régis DANGREMONT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Françoise FARCY donne pouvoir à Jérôme PRÉMARTIN, Pascale GLOTIN donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Guy LECLERC donne pouvoir à Hervé RONCIERE, Alain MORANCAIS donne pouvoir à Jean-Michel CHIQUET, Marie-France REYMOND donne pouvoir à Monique TROTIN

Absents excusés (2) :

Joël LELARGE, Christophe LIBERT

Absents (2) :

Gwénaél DE SAGAZAN, Lydia ROBINEAU

Conseil de développement territorial :

André JAUNAY Président

Assistaient aussi à la réunion :

Marie CAZALBOU-DUBOURG, Audrey MASSOT-GRANGER, Amandine PERRIAUD,
Sophie RYCHLICKI

D1_23_02_2022 Débat d'orientation budgétaire

Vu l'article 11 de la loi du 06 février 1992,

Vu l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi n°2015-991 du 07 août 2015, portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Ce débat s'appuyant sur un rapport doit ainsi permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective.

Entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Après avoir pris connaissance des diverses interventions des membres,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- Indique qu'il a été procédé au cours de cette réunion à un Débat d'orientation budgétaire (DOB) pour l'année 2022
- Approuve le Rapport d'orientation budgétaire annexé à cette délibération.

Le Comité syndical autorise la Présidente Madame LATOUCHE à accomplir toutes formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

Fait à VAAS,

Les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures.

La Présidente
Mme Béatrice LATOUCHE

The image shows a blue circular official stamp of the 'SYNDICAT MIXTE Pays Vallée du Loir' with a signature in black ink over it. The stamp contains the text 'SYNDICAT MIXTE' at the top and 'Pays Vallée du Loir' at the bottom, separated by two small stars.